

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12846  
13 septembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE VERBALE DATEE DU 16 AOUT 1978 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LA MISSION PERMANENTE DU NIGERIA AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

La Mission permanente du Nigéria présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant aux notes du Secrétaire général PO 230 SOAF (2-2-4) et PO 230 SOAF (2-2-5), respectivement, a l'honneur de lui communiquer ce qui suit :

Depuis son indépendance en 1960, la République fédérale du Nigéria a eu pour principe de ne jamais entretenir de relations, quelles qu'elles soient, avec le régime raciste sud-africain. Le Gouvernement nigérian croit qu'il faut isoler complètement, dans tous les domaines, le régime néfaste de l'Afrique du Sud.

La Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies continuera de coopérer avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) dans tous les efforts qu'il déploie pour amener le régime sud-africain à se rendre.

-----